

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2024**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2024.

Étaient présents : M. Daniel ANSQUIN, M. Roland FRESNE, M. Jean-Louis HERFAUT, Mme Édith LAMBERT, M. Éric LEQUETTE, M. Philippe MASTIN, M. Sylvain ROY, M. Valéry TROCMÉ.

Étaient absents excusés : Mme Christelle BIALDYGA (procuration à M. Sylvain ROY), M. Georges MATHYS (procuration à M. Philippe MASTIN), M. Yves THOMAS.

Étaient absents : M. Xavier PONTOIS, Mme Marie-Claude GROSSEMY, Mme Ingrid FOURNIER.

Secrétaire de séance : M. Georges MATHYS.

Auxiliaire secrétaire : M. Valéry TROCMÉ.

Ouverture de la séance à 19h00.

Accueil des conseillers par M. le Maire.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion de conseil en date du 21 mai 2024.

Cantine : Convention prix d'achat des repas

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mutualisation au niveau de la C.U.A. pour l'achat des repas de cantine auprès de la société Lys Restauration et propose d'adhérer au groupement.

Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achats si le prix d'achat est inférieur au prix actuel.

Elections législatives : tours de garde

Mise en place du bureau pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

Fête du 14 juillet

11h30 : Cérémonie au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente

Jeux divers et distribution de friandises

Repas organisé par le comité des fêtes ainsi que le concours de pétanque

Ecole : transfert de classe

Monsieur le Maire rappelle au conseil le transfert de la classe de maternelle de St Martin sur Cojeul à Mercatel dans la salle de la cantine pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, avec possibilité de prolongation suivant l'avancement des travaux à St Martin.

Une convention sera établie entre les 2 communes : indemnisation de 10645€ correspondant au 70€ multiplié par la surface de 152m².

La somme de 5000€ minimum pour couvrir toutes les dépenses liées au changement du lieu de la cantine vers la salle des fêtes, son chauffage, la main d'œuvre pour chaque location de salle des fêtes estimé à 32 locations par an.

Si les travaux devaient dépasser les 12 mois, la somme de 1303€ sera demandée par mois supplémentaire.

Le conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte le transfert de la classe maternelle de St Martin sur Cojeul à Mercatel dans la salle de la cantine pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, avec possibilité de prolongation suivant l'avancement des travaux à St Martin.
- Accepte les modalités de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Divers

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la construction de la future résidence rue d'Arras et propose au conseil de décider d'un nom de rue pour la prochaine réunion.
- Travaux d'installation des feux tricolores à partir du lundi 1^{er} juillet
- L'arrêt de bus se fera devant la classe maternelle, à l'emplacement des 4 places de parking
- Demande de subvention pour le club de football d'Hénin sur Cojeul : le conseil décide le versement d'une subvention à titre exceptionnel de 400€.
- Monsieur Fresne demande la date de livraison des clés de la salle polyvalente : prévue en septembre.

Le Maire,
M. Sylvain ROY

